

## ASSEMBLÉE DU 2016-08-15

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 15 août 2016, à 19h30, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, est également présent, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier.

Est absent: Jacques Cadieux, conseiller

### **RÉSOLUTION NO 2016-08-123** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 5.1 Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement relatif au zonage no 881 pour modifier la grille des usages et normes de la zone H-102;
- 5.2 Avis de motion concernant un projet de règlement pour modifier le règlement no 944 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 11.1 Pour procéder à l'installation d'une traverse piétonnière au coin des rues Cartier et Notre-Dame;
- 11.2 Pour appuyer la Ville de Gracefield dans leurs démarches pour faire installer une tour cellulaire supplémentaire.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2016-08-15

### AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Francine Fortin, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le projet de règlement modifiant le règlement relatif au zonage numéro 881 à l'effet d'ajouter l'usage I-04; « *Industrie des déchets et des matières recyclables* » à la zone H-102 de la grille des usages et normes du règlement 881, sera présenté.

### AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Rémi Fortin, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le projet de règlement modifiant le règlement 944 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Maniwaki, sera présenté.

**RÉSOLUTION NO 2016-08-124** Pour adjuger la soumission intitulée: "Réfection de la toiture « secteur Est » des bâtiments de l'ancienne usine Bowater" S-42.3.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la toiture « secteur est » ancienne usine Bowater;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 8 soumissions qui se lisent comme suit;

| <b>SOUMISSIONNAIRES</b>           | <b>MONTANT TOTAL<br/>(Incluant TPS et TVQ)</b> |
|-----------------------------------|--|
| CRB Couvreur                      | 220 981.95\$                                   |
| TMR3 Couvreur inc                 | 224 391.00\$                                   |
| Plomberie Aumond inc.             | 192 000.00\$                                   |
| Construction Langevin et Frères   | 149 781.00\$                                   |
| Couvertite (1977) Limitée         | 468 000.00\$                                   |
| LesToitures Raymond & Assoc. inc. | 272 849.00\$                                   |
| Les Entreprises Ma-Mi inc.        | 126 300.00\$                                   |
| Vamaya                            | 167 863.50\$                                   |

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

## ASSEMBLÉE DU 2016-08-15

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de « Les Entreprises Ma-Mi inc. », pour un montant de 126 300.00\$, incluant les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-42.3 "Réfection de la toiture « secteur Est » des bâtiments de l'ancienne usine Bowater".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-08-125** Pour payer les comptes payables du mois de juillet 2016.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de juillet 2016 s'élève à 181 005,68 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 181 005,68 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-08-126** Pour autoriser l'installation d'une traverse piétonnière du coin des rues Cartier/Notre-Dame au coin des rues Lévis/Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu une demande pour l'installation d'une traverse piétonnière du coin des rues Cartier/Notre-Dame au coin des rues Lévis/Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commerces font partie de ce secteur;

CONSIDÉRANT l'achalandage des piétons pour se rendre aux commerces de ce secteur;

## ASSEMBLÉE DU 2016-08-15

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'installer cette traverse piétonnière;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à installer une traverse piétonnière du coin des rues Cartier/Notre-Dame au coin des rues Lévis/Notre-Dame.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-08-127** Appui à la Ville de Gracefield pour l'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort.

CONSIDÉRANT la résolution no 2016-07-361 de la Ville de Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Gracefield ont de la difficulté à obtenir des ondes cellulaires dans certains secteurs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une tour cellulaire supplémentaire par Bell Alliant a rectifié le même problème pour la municipalité de Cayamant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Ste-Marie a fait une demande en décembre 2015 et que cette municipalité est à proximité du secteur concerné;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Ville de Maniwaki appuie les démarches de la Ville de Gracefield concernant la demande d'installation d'une tour cellulaire supplémentaire au chemin Montfort;

ET QUE

cette résolution soit envoyée à la Ville de Gracefield, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités de ladite MRC.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2016-08-15

### **PÉRIODE DE QUESTIONS,**

Sylvie Dejoux, journaliste

Elle demande aux membres du conseil si les sommes octroyées pour le contrat de la réfection de la toiture de l'ancienne usine Bowater étaient déjà prévues au budget.

Le maire, Robert Coulombe répond que les sommes étaient effectivement prévues au budget.

**RÉSOLUTION NO 2016-08-128** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h40.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier